



Mon témoignage sur l'honneur mis en doute

Par **Traviato**, le **18/03/2013** à **11:30**

Bonjour à tous,

J'ai été amené à formuler un témoignage sur l'honneur dans le cadre d'une procédure civile pour abus de faiblesse.

La partie en cause argumente que mon témoignage est un acte de vengeance.

Comment puis-je me défendre de cela ? Ils insinuent par là que je mens ! C'est de la calomnie !

Je ne mens pas : la peine encourue pour fausse déclaration est bien dissuasive, je ne me risque pas à ce genre d'action.

Que peut-on me conseiller de faire pour appuyer sur la véracité de mon témoignage ?

Merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **18/03/2013** à **11:53**

Bonjour,

C'est de bonne guerre.

Vous avez la preuve, elle aurait dû accompagner votre témoignage.

La bonne question à vous poser est mon témoignage respecte-t-il les conditions de fonds et de forme requises ?

Cordialement

Par **Traviato**, le **18/03/2013** à **12:16**

Bonjour Alterego et merci pour la réponse.

Qu'entendez vous par : le témoignage respecte t'il les conditions de fonds et de formes ?
J'ai rempli le formulaire "ATTESTATION" conformément à l'art 202 du Code de Procédure Civile, en y joignant la photocopie de ma carte d'identité.

Je n'ai pas vraiment de preuves écrites, mais le témoignage de faits et de propos auxquels j'ai assistés.

Cordialement

Par **alterego**, le **18/03/2013** à **13:47**

Bonjour,

Vous avez utilisé le formulaire Cerfa N° 11527*02, c'est bien et joint la photocopie de votre CNI, c'est très bien.

Sachant que de nombreux témoignages sont entachés de vice de fond ou de forme, j'avais formulé cette observation.

La partie adverse a simplement envie de remettre en cause votre témoignage, nul ne peut l'empêcher, ce qui ne signifie pas qu'elle aura gain de cause. Contester est un sport national.

Cordialement

Par **Traviato**, le **18/03/2013** à **17:09**

D'accord.

Mais entre nous, les attestations et formulaires en toute honneur, il serait bien plus simple de témoigner lors d'une convocation (gain de temps et d'énergie pour tous).

Cela éviterait, comme vous dites, ce sport national duquel je ne suis ni adepte ni sportif émérite (sourire).

Cordialement

Par **alterego**, le **18/03/2013** à **19:26**

Vous n'êtes pas adepte, c'est tout à votre honneur, mais maintenant vous savez à quoi vous en tenir.

Restez ferme.

Par **Traviato**, le **18/03/2013** à **22:50**

Rester ferme : Comment ? Que me conseillerez-vous ?

Mes dires ne sont pas le fruit de mon imagination. Comment appuyer sur la véracité de mes dires alors qu'ils sont mis en doute ?

Merci en tout cas pour vos réponses. J'en suis reconnaissant.

Cordialement

Par **gendrillon**, le **30/03/2013** à **13:41**

bonjour

si sur ce site il y a des juristes ou bon conseillers merci de faire un coucou

Par **alterego**, le **30/03/2013** à **14:04**

???

Bonjour,

Coucou !

Par **Traviato**, le **31/03/2013** à **18:14**

Bonjour Gendrillon

Vous demandez s'il y a des juristes ici. Vous avez la possibilité de poser vos questions ici sur ce forum comme je l'ai fait en postant ma question.

Cordialement.